

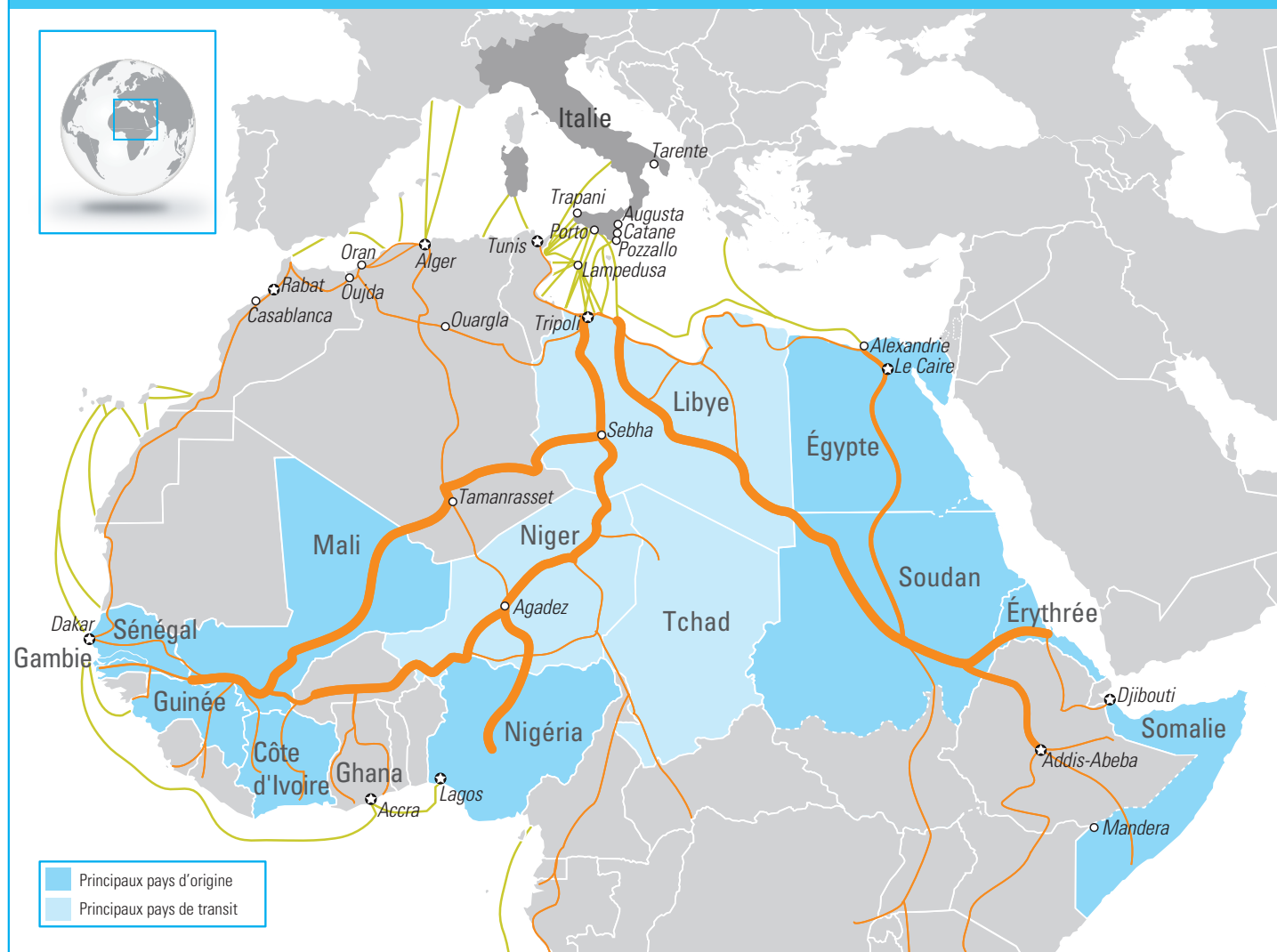


# Un périple meurtrier pour les enfants

Sur la route de la Méditerranée centrale

#EnfantsDéracinés

## Routes de migration de la Méditerranée centrale



**Remarque :** Cette carte ne reflète aucune prise de position de la part de l'UNICEF quant au statut juridique des pays ou territoires ou au tracé de leurs frontières. La frontière définitive entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été déterminée.

**Source :** adapté du Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), Commission européenne, *Refugee Crisis – Central Mediterranean Route: ECHO Daily Map*, 4 novembre 2016, <http://erccportal.jrc.ec.europa.eu/getdailymap/docId/1801>

## Quelques chiffres

- À la fin de septembre 2016, environ 256 000 migrants étaient identifiés en Libye<sup>1</sup>, parmi lesquels 28 031 femmes (soit 11 %) et 23 102 enfants (soit 9 %), dont un tiers sont des enfants non accompagnés<sup>2</sup>. On estime qu'en réalité ces chiffres sont au moins trois fois supérieurs<sup>3</sup>.
- Sur les 181 436 migrants arrivés en Italie en 2016 par la route de la Méditerranée centrale, 28 223, soit 16 %, étaient des enfants<sup>4</sup>.
- Neuf enfants sur dix ayant traversé la Méditerranée l'an passé étaient non accompagnés. En tout, 25 846 enfants ont fait la traversée, un chiffre deux fois supérieur à celui de l'année précédente<sup>5</sup>.
- On estime à 4 579 le nombre de personnes ayant péri lors de la traversée de la Méditerranée entre la Libye et l'Italie au cours de l'année passée uniquement. Parmi elles se trouvaient plus de 700 enfants<sup>6</sup>.

# UN PÉRIPLE MEURTRIER POUR LES ENFANTS

## Jon\*, 14 ans

« Au Nigéria, il y a Boko Haram, la mort est partout. Je ne voulais pas mourir. J'avais peur. Mon voyage entre le Nigéria et la Libye a été horrible et dangereux. C'est grâce à Dieu si j'ai survécu dans le désert sans eau, sans nourriture, sans rien. Le gars assis à côté de moi pendant le voyage, lui, n'a pas eu cette chance.

Quand quelqu'un meurt dans le désert, on jette son corps et on le laisse là où il est. C'est tout. Cela fait sept mois que je suis ici (dans le centre de détention). On nous traite comme du bétail. On nous frappe, on ne nous donne ni nourriture correcte, ni eau de bonne qualité. On nous harcèle. Il y a tant de personnes qui meurent ici, de maladie, de froid. »

**Jon est un enfant nigérian non accompagné en détention en Libye.**

© UNICEF/UN052613/FROMENZI



De nombreux chemins rejoignent la route de la Méditerranée centrale, sur laquelle affluent des femmes et des enfants venus des régions intérieures d'Afrique et du Moyen-Orient pour traverser le Sahara et atteindre la mer Méditerranée en Libye.

Chaque jour, ils sont des milliers à emprunter cette route dans l'espoir de rallier l'Europe sains et saufs. Ils fuient la guerre, la violence et la pauvreté. Ils se font exploiter, maltraiter, brutaliser et emprisonner, et meurent par milliers.

Plus qu'un itinéraire à haut risque emprunté par des gens désespérés, la route de la Méditerranée centrale représente aujourd'hui une véritable industrie de plusieurs milliards de dollars contrôlée par des réseaux criminels<sup>7</sup>. Cette route compte également parmi les plus dangereuses au monde pour les enfants, qui, en l'absence d'autres voies de migration sécurisées et légales, n'ont d'autre choix que de l'emprunter.

En 2016, plus de 181 000<sup>8</sup> migrants, parmi lesquels plus de 25 800 enfants non accompagnés, ont ainsi mis leur vie entre les mains des passeurs pour rejoindre l'Italie<sup>9</sup>.

Les 1 000 kilomètres qui séparent la frontière sud de la Libye, en plein désert, de la côte méditerranéenne et les 500 kilomètres de mer à traverser pour atteindre la Sicile constituent les parties les plus périlleuses du trajet. L'an passé, 4 579 personnes<sup>10</sup> ont ainsi péri pendant la traversée, soit une personne sur 40, et on estime à au moins 700<sup>11</sup> le nombre d'enfants morts dans ces conditions.

En Libye, la sécurité est précaire, les conditions de vie, très dures et la violence, un fait quotidien. En effet, le pays est miné par le conflit qui oppose les milices aux forces du gouvernement et par les affrontements entre les milices elles-mêmes. Les différentes régions du pays se retrouvent ainsi sous le joug de milices ennemies qui imposent leurs propres règles, contrôlent les passages aux frontières et arrêtent les migrants à des fins d'exploitation.

Tout au long de ce dangereux périple, réfugiés et migrants constituent des proies faciles, et à plus forte raison les enfants, particulièrement vulnérables.

\*Les noms des femmes et des enfants ont été modifiés pour protéger leur identité.

# ANALYSE D'UN VOYAGE

Depuis plusieurs années, le personnel de l'UNICEF travaillant sur le terrain auprès des enfants qui empruntent cette route recueille leurs témoignages comme autant de preuves des nombreuses exactions commises à leur rencontre. Dans les pays d'origine, de transit et de destination, l'UNICEF œuvre pour protéger les enfants contre la violence, les aider à accéder à l'éducation et répondre à leurs besoins essentiels. Sur la base de ce travail, et pour mieux apprécier la mesure de ce que vivent les enfants et les femmes migrant sur cette route, le bureau de l'UNICEF en Libye a commandé en 2016 une enquête d'évaluation des besoins, laquelle nous a permis de mesurer l'ampleur du défi à relever.

Au total, 122 personnes ont participé à l'enquête, à savoir 82 femmes et 40 enfants (25 garçons et 15 filles âgées de 10 à 17 ans). Parmi les enfants interrogés dans le cadre de l'étude, 11 nationalités étaient représentées. Certains d'entre eux ont vu le jour en Libye, pendant le voyage migratoire de leur mère.

L'enquête a été conduite sur le terrain par un partenaire de l'UNICEF, l'Organisation internationale pour la coopération et l'aide d'urgence (International Organization for Cooperation and Emergency Aid – IOCEA), avec le soutien du Feinstein International Centre de l'université Tufts. Aux fins de cette évaluation, des entretiens avec des fonctionnaires et des organisations non gouvernementales (ONG) locales ont également été organisés.

Bien que son champ d'étude ait été réduit en raison des contraintes de sécurité et des difficultés d'accès aux prisons tenues par les milices, l'enquête a malgré tout permis de mieux comprendre la situation dramatique de ces femmes et de ces enfants pendant ce terrible voyage. Le présent numéro de SOS Enfants se fonde non seulement sur cette enquête, mais également sur l'expérience tirée des programmes menés en Afrique du Nord et avec des enfants en Italie, ainsi que sur les innombrables histoires et témoignages d'enfants et d'adolescents très vulnérables recueillis par notre personnel sur le terrain.

---

*« 50 millions d'enfants sont actuellement sur les routes. Certains fuient la violence, la guerre, la pauvreté, ou les changements climatiques. Ils ne devraient pas être obligés de remettre leur vie entre les mains des passeurs ou se retrouver à la merci d'individus se livrant à la traite des personnes. Il faut régler au niveau mondial les causes sous-jacentes des migrations et, de manière tout aussi impérative, mettre en place des mesures plus fortes visant à protéger les enfants en déplacement grâce à un système de voies d'accès sécurisées pour tous les enfants réfugiés et migrants. S'il s'agissait de nos enfants, seuls et terrorisés, nous agirions. »*

Afshan Khan, Directrice régionale de l'UNICEF et coordinatrice spéciale pour la crise des réfugiés et des migrants en Europe

---

## Principales conclusions de l'enquête<sup>12</sup>

1. Les trois quarts des enfants migrants interrogés ont déclaré avoir été victimes de violences, de harcèlement, ou d'agressions **de la part d'adultes**.
2. Près de la moitié des femmes interrogées ont déclaré avoir subi des **violences sexuelles** ou des mauvais traitements pendant le voyage.
3. La plupart des enfants et des femmes ont indiqué avoir dû s'en remettre à des passeurs qui leur réclamaient des sommes au fur et à mesure du voyage, augmentant ainsi leur dette et les rendant encore plus vulnérables aux **mauvais traitements, aux enlèvements et à la traite**.
4. La plupart des enfants ont fait part de violences verbales ou émotionnelles et la moitié d'entre eux ont été victimes de coups ou **d'autres types de maltraitance physique**. Les filles ont plus souvent indiqué être victimes de sévices que les garçons.
5. Plusieurs enfants ont également indiqué **ne pas avoir eu accès à une nourriture suffisante** pendant leur périple vers la Libye.
6. Les femmes retenues dans des centres de détention en Libye occidentale que l'UNICEF a pu rencontrer ont fait part de conditions de vie très rudes : **mauvaises alimentation et hygiène, surpopulation, manque d'accès aux soins de santé et à une assistance juridique**.
7. La plupart des enfants et des femmes ont dit s'attendre à devoir **travailler pendant de longues périodes en Libye** afin de pouvoir payer la suite de leur périple (soit pour retourner dans leur pays soit pour continuer vers leur destination en Europe).
8. Si la plupart des femmes mariées (environ les trois quarts des femmes interrogées) ont quitté leur pays avec au moins un enfant, **elles ont dû en laisser d'autres derrière elles**.

# UN PÉRIPLE REDOUTABLE



## Pati, 16 ans

« Le voyage a été difficile car nous avons dû marcher, sans jamais prendre de voiture, sans une goutte d'eau à boire. Nous avons traversé le désert à pied pendant presque deux semaines. Il nous est arrivé de marcher pendant une journée entière sans boire d'eau, parfois deux, avant d'arriver en Libye. Nous n'avions pas assez d'eau, pas assez de nourriture. »

Pati est originaire du Nigéria.

Les enfants et les femmes qui entreprennent cet exode sont forcés de vivre dans l'ombre, sans protection, dépendants des passeurs et à la merci des individus pratiquant la traite.

Les camions, taxis et véhicules privés sont les principaux modes de transport qui ont été utilisés par les femmes et les enfants interrogés dans le cadre de l'enquête. Environ un tiers d'entre eux ont également dû parcourir de longues distances à pied, à dos d'animal, en moto ou en bateau.

Se déplacer dans le désert implique de devoir emprunter des pistes en mauvais état, sans protection contre la chaleur, le froid ou la poussière. Presque un tiers des femmes interrogées ont déclaré avoir connu l'épuisement, la maladie, le manque de nourriture et d'eau, le manque d'argent, le vol par des gangs, les arrestations par les autorités locales et l'emprisonnement.

Les enfants ont également indiqué avoir manqué de nourriture pendant le voyage.

Les principaux dangers auxquels s'exposent les migrants sont la violence sexuelle, l'extorsion et l'enlèvement<sup>13</sup>. Près de la moitié des femmes et enfants interrogés ont été victimes de violences sexuelles pendant leur migration, souvent à plusieurs reprises et à différents endroits.

En effet, les femmes et les enfants ont souvent été arrêtés aux frontières où ils ont alors été victimes de mauvais traitements, d'extorsion et de violences sexistes<sup>14</sup>. La violence sexuelle est très répandue et systémique aux postes-frontières et aux points

de contrôle. Par ailleurs, les hommes sont souvent menacés, voire exécutés, s'ils cherchent à intervenir pour empêcher des actes de violence sexuelle. Les femmes quant à elles doivent fréquemment subir des rapports sexuels forcés ou verser de l'argent liquide pour pouvoir franchir la frontière libyenne.

Plus d'un tiers des femmes et enfants interrogés ont précisé que leurs assaillants portaient un uniforme ou semblaient faire partie de l'armée ou d'autres forces armées. Ces violations se sont généralement produites aux points de contrôle au sein des villes ou le long des routes.

Les trois quarts des enfants participant à cette enquête ont dit avoir été victimes de harcèlement, d'agression et de violence de la part d'adultes. La plupart ont fait part de violence verbale ou émotionnelle et la moitié ont été victimes de coups ou d'autres types de maltraitance physique. Les filles ont plus souvent indiqué être victimes de sévices que les garçons.

La plupart des femmes et des enfants victimes de tels abus n'en ont pas fait part aux autorités. En effet, beaucoup ont expliqué ne pas dénoncer ces actes de violence sexuelle par peur d'être expulsé ou placé en centre de détention et en raison de leur sentiment de honte et de déshonneur.

Les mauvais traitements dont parlent les enfants ont eu lieu dans divers contextes et aucune tendance nette n'a pu être dégagée de leurs récits. Près de la moitié de ces enfants ont évoqué des sévices ayant eu lieu quelque part sur la route ou lors du passage de frontières.

Environ un tiers de ces enfants ont dit avoir été victimes de mauvais traitements en Libye mais une grande majorité d'entre eux n'ont pas voulu répondre quand on leur demandait qui en étaient les auteurs. Quelques-uns ont toutefois précisé qu'ils avaient été agressés par des gens qui semblaient porter un uniforme ou faire partie de l'armée ou d'autres forces armées. Plusieurs autres ont dit avoir été victimes d'étrangers.

De nombreuses femmes et jeunes femmes, réfugiées ou migrantes, étaient préparées à cette éventualité et ont pris les précautions nécessaires en fonction de la route qu'elles prévoyaient d'emprunter<sup>15</sup>. Certaines, originaires d'Érythrée, d'Éthiopie ou de Somalie, qui devaient traverser Khartoum, au

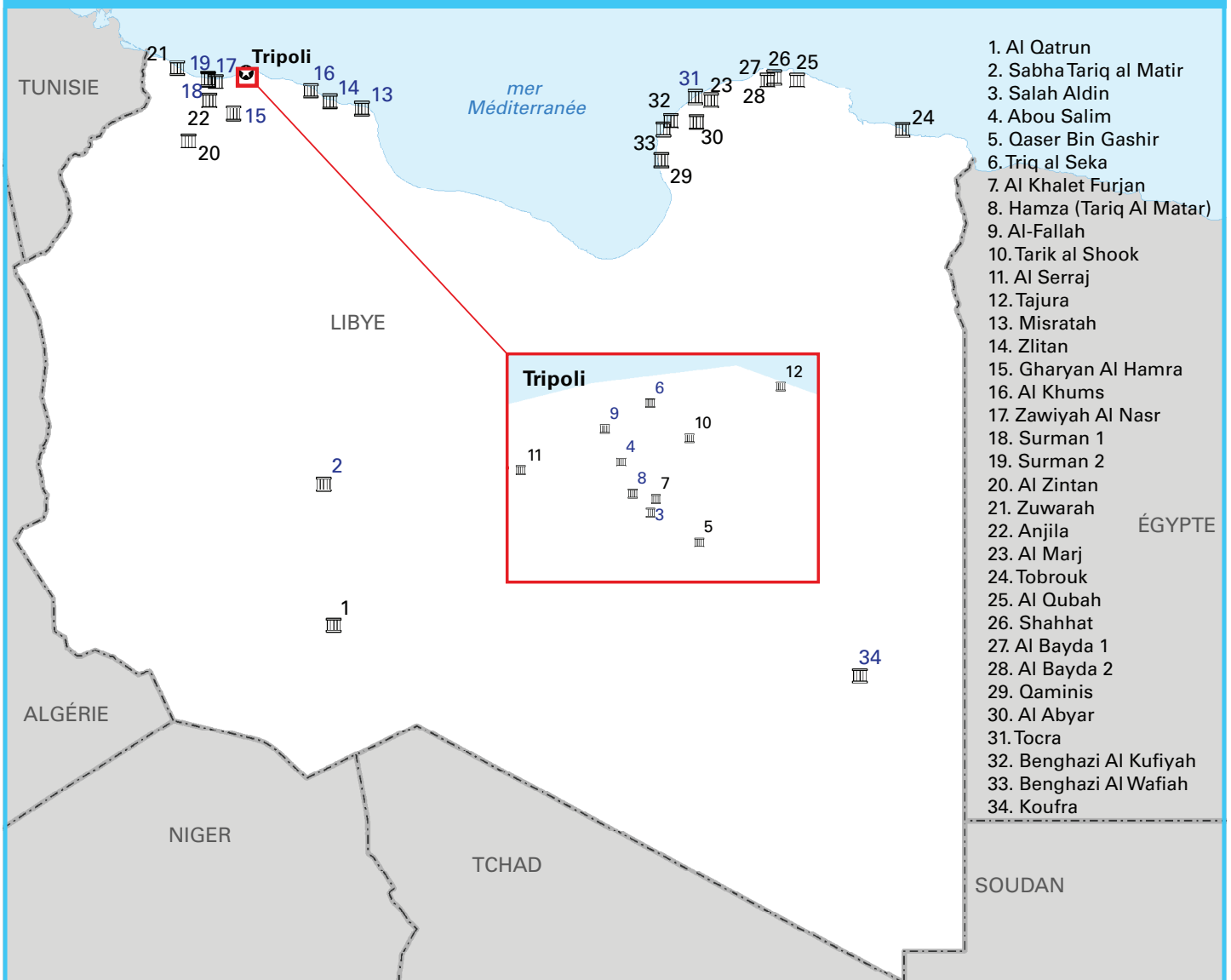
Soudan, avaient pris avec elles des contraceptifs injectables et des contraceptifs d'urgence pour le voyage.

Pour être plus en sécurité, les femmes et les enfants ont généralement essayé de voyager ensemble mais ils ont souvent été séparés. Beaucoup avaient également décidé de faire la route avec des hommes pour les mêmes raisons. Mais malgré tous leurs efforts, hommes, femmes et enfants ont souvent été séparés une fois arrivés dans les centres de détention.

Bien que le sujet n'ait que très peu été abordé, des hommes et des garçons ont également été victimes de différentes formes de violences sexuelles<sup>16</sup>.

## Centres de détention identifiés en Libye

34 centres de détention ont été identifiés en Libye



**Remarque :** Cette carte ne reflète aucune prise de position de la part de l'UNICEF quant au statut juridique des pays ou territoires ou au tracé de leurs frontières.

**Source :** adapté de l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, *Libya Detention Centres: Detention Centres in which UNHCR and Partners are carrying out activities*, janvier 2017. [www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/unhcr\\_libya\\_detentioncentres\\_jan\\_2017.pdf](http://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/unhcr_libya_detentioncentres_jan_2017.pdf)

## Issaa, 14 ans

« Je suis parti du Niger il y a deux ans et demi. Je voulais traverser la mer, chercher un travail, travailler dur pour gagner un peu d'argent et aider mes cinq frères restés à la maison. Mon père a rassemblé la somme nécessaire à mon voyage, m'a souhaité bonne chance et m'a laissé partir. »

Issaa, parti tout seul du Niger et actuellement détenu en Libye.

*“Il m'a souhaité  
bonne chance et m'a  
laissé partir.”*

© UNICEF/UN652682/ROMENZI

# ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

Sur les 40 enfants interrogés par l'IOCEA, l'enquête ne permet pas de déterminer précisément combien sont arrivés en Libye non accompagnés. Presque la moitié d'entre eux ont indiqué être arrivés avec des amis, ce qui laisse à penser qu'ils étaient accompagnés d'autres enfants. L'autre moitié dit être arrivée avec ses parents ou des proches.

De manière générale, il est très difficile d'évaluer le nombre d'enfants non accompagnés en Libye.

D'après les estimations, sur les 256 000 migrants présents en Libye, 23 000 seraient des enfants (soit 9 %), dont un tiers (soit 7 600 environ) serait non accompagné. Cependant, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les chiffres réels pourraient être trois fois supérieurs<sup>17</sup>. En effet, le nombre d'enfants non accompagnés arrivés en Italie en 2016 (plus de 25 800, soit environ trois fois plus que leur nombre estimé en Libye) est à lui seul un signe clair de cette réalité.

Par ailleurs, 92 % des enfants arrivés en Italie l'an passé étaient non accompagnés, un chiffre en net contraste avec le nombre d'enfants dans la même situation en Libye.

Bien que de plus amples recherches soient nécessaires pour connaître véritablement le sort des enfants séparés de leur famille et non accompagnés en Libye, il est d'ores et déjà connu que certains se retrouvent en centre de détention sans aucun adulte pour les encadrer ou s'occuper d'eux<sup>18</sup>.

Les enfants non accompagnés sont particulièrement vulnérables à toutes les formes de violence, de mauvais traitement et d'exploitation, et notamment à la traite des êtres humains.

Ils n'ont souvent pas d'autre choix que de mendier de la nourriture et disposent rarement d'un accès aux soins de santé physique ou psychologique.

# EN CAPTIVITÉ

*« Ils nous ont arrêtés et emmenés à la prison de Zawia. Nous n'avions ni nourriture, ni eau. Ils nous frappaient tous les jours. Il n'y avait pas de médecin, pas de médicament. »*

*Kamis est une fillette nigériane âgée de 9 ans.*

34 centres de détention ont été répertoriés en Libye<sup>19</sup>. Les services gouvernementaux de lutte contre les migrations illégales en gèrent 24, pouvant accueillir entre 4 000 et 7 000 détenus chacun. Parallèlement à cela, des groupes armés détiennent des migrants dans un nombre inconnu de centres de détention non officiels<sup>20</sup>.

La communauté internationale, y compris l'UNICEF, a accès à moins de la moitié des centres de détention gouvernementaux.

Les femmes interrogées ont fait part de conditions de détention très dures, conjuguées à une chaleur insoutenable en été et à un froid extrême en hiver, sans compter qu'aucun vêtement ni aucune couverture adaptés n'étaient généralement fournis aux détenus.

Elles ont aussi signalé le manque de nourriture, confirmant ainsi différents rapports selon lesquels les détenus sont sous-alimentés, la quantité et la qualité des repas étant largement insuffisantes.

La majorité d'entre elles a en outre fait part de violences verbales et physiques perpétrées par le personnel pénitentiaire, le plus souvent masculin.

Parallèlement à cela, aucun traitement de faveur n'a été réservé aux enfants qui ont souvent dû partager une cellule avec des adultes, des conditions augmentant le risque de mauvais traitements. D'après certains observateurs, des enfants migrants seraient parfois même abandonnés dans les centres de détention et les hôpitaux<sup>21</sup>.

L'enquête a également confirmé les conditions d'hygiène déplorables dans ces centres, dont l'état de surpopulation fait augmenter le risque de propagation de maladies infectieuses. Une situation aggravée par l'absence de services de santé, privant les femmes et les filles (qui, selon les estimations, représentent environ 20 % des détenus) de tout accès à des produits d'hygiène féminine ou à des médicaments.

La surpopulation est telle dans les centres de détention que des cellules de 2 m<sup>2</sup> accueillent parfois jusqu'à vingt personnes pendant de longues périodes. Ces conditions ont des répercussions très néfastes sur la santé des détenus qui peuvent perdre l'ouïe ou la vue et représentent des épreuves psychologiques monumentales<sup>22</sup>.

Les centres de détention tenus par les milices ne sont quant à eux rien d'autre que des camps de travaux forcés, des fermes, des entrepôts et des prisons improvisées gérés par des groupes armés. Autant d'endroits sordides dans lesquels des milliers de femmes et d'enfants migrants sont incarcérés pendant des mois à l'étroit, dans des conditions misérables et en dehors de toute procédure régulière, et au sein desquels la violence, les brutalités et les autres violations graves semblent faire partie du quotidien.

Pour des raisons de sécurité, l'UNICEF n'a pas eu accès à ces centres, mais les rapports de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme font état d'une violation systématique des droits de l'homme<sup>23</sup>.

Voyant qu'elles pouvaient tirer profit des migrants désirant traverser certaines zones, les milices ont créé leurs propres centres de détention. Chaque milice gère son propre centre et incarcère les migrants au prétexte que ce sont des criminels ou des mercenaires, qu'ils sont porteurs de maladies ou se livrent à la prostitution.

Par ailleurs, un rapport de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye fait état de niveaux de violence très élevés à l'égard de nombreux migrants, et notamment à l'encontre des enfants, victimes de châtiments physiques, y compris de torture, sans aucune raison apparente. Les migrants interrogés ont été incapables d'expliquer pourquoi ces violences avaient lieu<sup>24</sup>.

Ils racontent qu'au lieu de les appeler par leur nom, les gardiens utilisaient des termes déshumanisant à leur égard. En outre, les personnes en provenance d'Afrique subsaharienne ont été généralement plus mal traitées que les autres migrants originaires d'Égypte, de la Bande de Gaza ou de la République arabe syrienne.

---

*« Les conclusions de cette évaluation rapide exigent que des mesures soient prises. Il est inacceptable de voir des femmes et des enfants disparaître dans des taudis où on les agresse sexuellement, où on les viole, où on les exploite et où on les tue. »*

---

Justin Forsyth, Directeur général adjoint de l'UNICEF

---



*Avant de quitter le Nigéria, j'ai dit à ma mère : « Je veux devenir médecin ». Elle m'a répondu : « Ne t'inquiète pas, quand on sera en Italie, tu pourras devenir médecin. »*

© UNICEF/UN052796/ROMENZI



## *Kamis, 9 ans*

C'est à cause de nos conditions de vie difficiles au Nigéria que ma mère a voulu nous emmener en Libye. Dans notre pays, on n'avait pas d'argent car elle ne trouvait pas de travail. Pour rejoindre la Libye, nous sommes passés par Agadez, au Niger. Un homme est mort dans notre voiture, cela nous a rendus très tristes.

Les hommes qui nous ont fait embarquer sur le bateau nous ont dit de regarder les étoiles. Quand le bateau est arrivé en pleine mer, tout le monde pleurait. Le vent secouait notre bateau et tout le monde criait ou pleurait. Puis nous avons aperçu un autre bateau et nous avons crié : « Venez nous sauver ! ». Les gens nous ont alors sauvés et ramenés sur la terre ferme. Puis nous avons été emmenés dans le centre de détention de Sabratha où nous sommes restés cinq mois. Il n'y avait ni eau, ni nourriture. Là-bas, on nous a frappés tous les jours. Un bébé est tombé malade mais aucun médecin n'est venu le soigner. C'était un endroit horrible, où on frappe même les bébés et les enfants. Une femme enceinte a même accouché sans eau. Les gens ont dû utiliser de l'eau de mer pour faire les soins du bébé.

Quel métier je veux faire plus tard ? Je veux devenir médecin car j'aime soigner les gens. Avant de quitter

le Nigéria, j'ai dit à ma mère : « Je veux devenir médecin ». Elle m'a répondu : « Ne t'inquiète pas, quand on sera en Italie, tu pourras devenir médecin ».

## *Aza, la mère de Kamis*

J'ai décidé de quitter le Nigéria car il n'y a pas de travail là-bas. Je voulais travailler et aider mes enfants. Je ne savais pas que le voyage serait aussi dangereux. J'ai pris conscience du danger lorsque nous nous sommes approchés de la mer. Je me suis alors doutée que ça n'allait pas être facile. Mais les passeurs ne m'ont pas dit la vérité, ils ne m'ont pas expliqué les risques que l'on encourait, ni les difficultés auxquelles nous devrions faire face. J'ai découvert tout cela en vivant la situation, en voyant toute cette mer devant moi. Mais une fois en mer, nous n'avions plus d'autre solution que de continuer. J'ai payé 1 400 dollars pour le voyage. Si j'avais décidé de faire demi-tour, on ne m'aurait jamais rendu mon argent. J'ai fait tout cela pour mes enfants, pour qu'ils aient un avenir. J'ai eu tellement peur de les perdre. Pendant notre traversée en mer, je me suis dit : « Si l'un d'entre nous doit mourir, faites que ça soit moi et pas eux ».

**Kamis et Aza sont originaires du Nigéria. Elles sont détenues en Libye.**

# LES PASSEURS

Les passeurs font payer aux femmes et aux enfants entre 200 et 1 200 dollars É.-U. chacun pour entreprendre le voyage.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient payé quelqu'un pour les aider à migrer, presque tous les enfants interrogés ont indiqué avoir payé des passeurs, même s'il reste difficile de savoir s'ils ont effectué ce paiement eux-mêmes ou non.

En outre, environ trois quarts des enfants ont précisé qu'une autre personne les avait aidés pendant le voyage. Dans presque tous les cas, il s'agissait d'un membre de la famille, proche ou éloignée, ou de voisins. Plusieurs enfants ont aussi mentionné que la police ou d'autres représentants des autorités publiques les avaient aidés à un moment ou à un autre pendant le trajet.

Presque toutes les femmes interrogées ont indiqué avoir payé un passeur au début de leur périple pour rejoindre la Libye. Après quoi, il était entendu qu'elles travaillent une fois là-bas afin de rassembler l'argent nécessaire pour payer l'étape suivante de leur trajet vers l'Europe.

Les femmes et les enfants ont aussi précisé avoir eu besoin d'argent pour acheter des provisions pendant le voyage, notamment de la nourriture et d'autres produits de première nécessité. Environ 75 % des personnes ayant participé à l'enquête ont emprunté en moyenne 650 dollars à leur famille ou à des voisins afin de pouvoir couvrir ces frais.

Certaines personnes interrogées ont indiqué avoir été victimes de mauvais traitements de la part des passeurs. Elles disent avoir été constamment inquiètes lorsqu'on les déplaçait d'un lieu à un autre ou qu'on les remettait entre les mains d'un autre passeur qu'elles ne connaissaient pas.

Les milices contrôlent et exploitent les « maisons d'échange », ces lieux où les migrants sont transférés d'un passeur à un autre. Il est également connu que les passeurs amènent des migrants des centres de détention vers ces maisons d'échange où ils les forcent à travailler pour une période dont la durée dépend de leur bon vouloir<sup>25</sup>.

---

*« Les passeurs existent parce qu'ils fournissent un service à des gens en situation de détresse qui ne peuvent l'obtenir par une voie légale. Ils ne pensent qu'à l'argent sale qu'ils soutirent à ces dizaines de milliers de femmes et d'enfants et n'ont que faire d'envoyer ces enfants à la mort pendant la traversée du Sahara ou de la Méditerranée. »*

Justin Forsyth, Directeur général adjoint de l'UNICEF

---

## Victor, 5 ans

Victor a été retrouvé en mer Méditerranée sans sa mère, en même temps qu'un autre garçon nommé Emmanuel. Il a ensuite été placé dans un centre de détention à Surman pendant près de deux mois. Un jour, alors qu'il était en train de jouer entre les bâtiments du centre, une femme migrante a été amenée par les autorités. Lorsqu'elle a aperçu Victor, elle s'est mise à hurler « Mon fils, mon fils ! », a couru vers lui et l'a serré dans ses bras. Tous ceux qui regardaient la scène pleuraient aussi, certains de joie pour Victor et sa mère, et d'autres, de tristesse en pensant à leurs proches disparus.

Victor est originaire du Nigéria.

## Will, 8 ans

« On voulait aller en Italie. On était sur un bateau. Au bout d'un moment, le bateau a commencé à prendre l'eau, puis il a coulé. Un garçon a survécu et je me suis accroché à lui pendant de longues heures. Il m'a sauvé. Mais mon père et ma mère sont morts tous les deux. Je ne les ai jamais revus. »

Will, non accompagné, originaire du Nigéria.



## Timothée, 61 ans

Le voyage de Timothée et sa famille est une incroyable histoire de résilience, de persévérance et d'unité. Entamé il y a plus de cinq ans en République démocratique du Congo, leur voyage les a amenés en Libye, où la famille réside actuellement en attendant de retrouver des forces pour poursuivre son voyage vers l'Europe.

En 2011, face à l'extermination de certains membres de sa famille élargie, Timothée n'a eu d'autre choix que de fuir la République démocratique du Congo, sans espoir de retour dans un avenir proche. Ces 36 mois de périple ont conduit la famille de Kinshasa à Brazzaville, au Congo, puis à travers le Cameroun et le Niger, pour finalement atteindre la Libye, en octobre 2013. Timothée, 61 ans, sa femme, Dina, 51 ans, leurs deux filles, Christelle, 15 ans, et Tsunon, 12 ans, et leur fils, Timothée, âgé de 10 ans, gardent l'espoir d'atteindre l'Europe, leur destination finale.

Avant que n'éclate le conflit armé et que le pays ne soit en proie à l'insécurité, les trois enfants de Timothée fréquentaient l'école primaire et étaient heureux avec leurs camarades de classe et leurs professeurs. Mais les événements amenèrent la famille à changer de vie. Du jour au lendemain, les enfants furent déscolarisés et durent prendre la fuite avec leurs parents pour ne pas être tués. Au cours de cette période, qui dura plusieurs années, les enfants manquèrent l'école sans pouvoir bénéficier d'une quelconque instruction.

Exposée à la violence, au harcèlement, aux discriminations, aux mauvais traitements et aux tentatives d'agressions sexuelles pendant le voyage mais aussi depuis leur arrivée en Libye, la famille a vécu des moments terribles.

En Libye, ils ont erré d'un endroit à l'autre, en quête d'un refuge et de tranquillité. Mais la situation sécuritaire du pays ne cessant de se détériorer, le père de famille cherche aujourd'hui activement un moyen de fuir en Europe avec sa femme et ses enfants. « Il n'est pas envisageable que je fasse voyager ma famille sur l'un de ces bateaux de trafic illicite de migrants », déclare Timothée. « Aujourd'hui, ce qui me tient à cœur avant tout, c'est que mes enfants puissent de nouveau aller à l'école dans un environnement sûr où ils pourront se concentrer sur leurs études », ajoute-t-il.

Plus tôt en 2011, avant que toute la famille ne fuie la République démocratique du Congo, le père de famille avait déjà organisé le départ vers la France de ses aînés qui risquaient d'être enrôlés comme enfants soldats. Ces derniers partirent également de Kinshasa pour Brazzaville, puis traversèrent la République centrafricaine, le Cameroun, le Niger et la Libye. De là, ils se rendirent à Malte, où ils purent obtenir des papiers en règle pour ensuite rallier la France. L'une de ses filles est aujourd'hui mariée à un Français et maman d'un jeune enfant. Déterminée à réussir, elle a demandé la nationalité française et étudie dans une école professionnelle.

« En Libye, les enfants de Timothée sont privés de leur droit à l'éducation », explique Ghassan Khalil, Représentant spécial de l'UNICEF en Libye. « Lorsque j'ai rencontré la famille au point de rassemblement de Zuwarah, j'ai parlé avec sa fille de 15 ans et elle m'a expliqué combien elle aimait apprendre et à quel point l'école lui manquait », ajoute-t-il.

Timothée souligne qu'il souhaite être accueilli dans n'importe quel pays européen où il pourra prendre soin de sa famille dans un environnement sûr qui leur permettra de réaliser enfin leurs rêves.

# LA TRAITE DE PERSONNES EN LIBYE

« Les prisons illégales et hors de notre contrôle se comptent par dizaines. Il y en a au moins treize à Tripoli. Elles sont aux mains de puissantes milices armées qui jouent un double jeu. D'un côté, elles demandent de l'argent à des sources gouvernementales officielles pour contenir les migrants et acheter eau, nourriture et vêtements, et de l'autre, elles contrôlent directement la traite de personnes en utilisant les prisons pour maintenir les migrants dans l'attente jusqu'à ce qu'ils soient autorisés à partir. Ces milices constituent le bras armé des individus qui pratiquent la traite.

À Tripoli, la Sharikan est l'une des milices armées les plus puissantes. Personne ne peut s'approcher des zones qu'elle contrôle. Elle prétend arrêter les immigrants clandestins mais en réalité, elle les garde dans ses centres pendant quelques temps, sans nourriture ni eau, leur prend tout leur argent et les envoie dans la zone de Garabulli, où des bateaux les attendent. Nous n'avons aucun pouvoir sur ces prisons. Nous en approcher, c'est courir le risque de nous faire tuer. » **Un officier de police du Ministère de l'intérieur libyen.**

Le lien entre trafic et traite d'êtres humains sur les routes qui traversent la Libye ne fait aucun doute. De manière générale, les passeurs clandestins font payer les gens pour les aider à passer les frontières et traverser certains pays de manière illégale. Il s'agit d'une transaction commerciale utilisée partout dans le monde pour surmonter certains obstacles et rechercher la sécurité, la protection et de nouvelles possibilités. Les individus qui se livrent à la traite, pour leur part, exploiteront les personnes qu'ils transportent, que ce soit pendant le voyage ou bien une fois à destination<sup>26</sup>.

Bien que les réponses obtenues dans le cadre des entretiens réalisés par l'IOCEA n'aient fourni que très peu d'informations sur la traite de personnes, certaines enquêtes confirment que la Libye est une véritable plaque tournante pour la traite des femmes qui alimente le marché européen du sexe. Les Nigériennes victimes de la traite sont envoyées en Europe via les mêmes routes que celles utilisées par les passeurs clandestins<sup>27</sup>.

Lors de leur recrutement au Nigéria, les filières criminelles nigériennes proposent généralement à leurs victimes des « forfaits tout compris » de migration clandestine vers l'Europe pour environ 50 000 à 70 000 nairas nigériens (à peu près 250 euros). Ce genre de solutions promet un transport par voie terrestre, aérienne ou maritime, à l'aide de faux documents ou d'autres moyens. Les personnes acceptent de payer ce prix avec l'intention de rembourser

---

*Le lien entre trafic et traite d'êtres humains sur les routes qui traversent la Libye ne fait aucun doute.*

---

en travaillant en Europe. Mais une fois à destination, la dette en nairas devient une dette en euros et ce sont ainsi 50 000 à 70 000 euros qu'elles doivent rembourser par la prostitution forcée pendant une période pouvant atteindre trois ans ou plus<sup>28</sup>.

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, lorsque des étrangers sont victimes de la traite, les flux de la traite suivent généralement les principales routes migratoires. En effet, certains migrants sont plus vulnérables que d'autres, notamment lorsqu'ils viennent de pays avec des niveaux de crime organisé élevés ou de zones touchées par des conflits. D'ailleurs, 79 % de toutes les victimes répertoriées sont des femmes ou des enfants<sup>29</sup>. Ces données relatives à la traite ne sont toutefois pas représentatives à ce jour car parmi les victimes, celles qui survivent à la traite à des fins d'exploitation sexuelle, principalement des femmes, ont plus de chance d'être reconnues en tant que telles que celles qui survivent à la traite à des fins d'exploitation par le travail. Hommes, femmes, garçons, filles : la traite des êtres humains touche tous les types démographiques à des fins d'exploitation différentes.

Une étude de l'Organisation internationale pour les migrations relative à la situation des migrants et des réfugiés en Italie, réalisée entre les mois d'octobre et de novembre 2016, montre que 78 % des enfants répondaient par l'affirmative à au moins un des indicateurs de traite ou de pratiques à des fins d'exploitation dans le cadre de leur expérience personnelle<sup>30</sup>.

Enfin, selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le droit libyen ne définit pas spécifiquement la traite d'êtres humains comme un délit, créant ainsi un vide juridique propice à ce phénomène. Parallèlement à cela, la traversée de la mer Méditerranée depuis la Libye devient de plus en plus difficile car l'Union européenne renforce peu à peu son soutien aux autorités libyennes, notamment aux garde-côtes. Autant de facteurs qui, conjugués au conflit qui déchire le pays, continueront à faire que, pour rejoindre l'Europe, des femmes et des enfants n'ont d'autre choix que de recourir à des passeurs, voire, pour certains, à des individus pratiquant la traite. Toute amélioration est peu probable, du moins à court terme.

# CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

La plupart des femmes et des enfants ayant participé à l'enquête ont évoqué les graves conséquences psychologiques et sociales de leur migration. Outre les événements traumatisants intervenus pendant leur voyage, presque tous les migrants avaient précédemment connu des conditions de vie très difficiles dans leur pays et communauté d'origine, l'une des raisons mêmes qui les avaient poussés à émigrer.

Certaines femmes ont indiqué avoir été forcées de laisser leurs enfants dans leur pays d'origine avec leur famille, leurs amis ou

leurs voisins. En effet, si la plupart des femmes mariées (environ les trois quarts des femmes interrogées) ont quitté leur pays avec au moins un enfant, elles ont dû en laisser d'autres derrière elles.

Or, pendant leur périple, très peu des migrants interrogés ont été en mesure d'envoyer de l'argent à leurs proches pour les aider à élever leurs enfants restés chez eux. Cette situation a généré un fort stress psychologique pour les mères, pour les enfants en question et pour les personnes qui en avaient la garde.

Un enfant dans le centre de détention Abu Salim, à Tripoli, en Libye, où 60 femmes, 20 enfants et 115 hommes étaient retenus lorsque l'UNICEF s'y est rendu, le 29 janvier 2017.

Les conditions de vie dans le centre sont dramatiques, des dizaines de personnes sont entassées dans des espaces réduits et vivent sur de vieux matelas. Comme il est situé à Tripoli, ce centre est souvent visité par des journalistes et les conditions semblent bien moins catastrophiques que dans d'autres centres du pays. Malgré cela, les migrants sont enfermés dans leur chambre quasiment 24 heures sur 24.



# CONCLUSION

Le nombre de femmes et d'enfants qui sont obligés de suivre ce parcours pour aller en Italie ne connaît aucune diminution. En janvier, au plus fort de l'hiver, 4 463 personnes ont dû avoir recours à des passeurs pour rejoindre l'Italie<sup>31</sup>. Au cours de la dernière semaine de janvier, ce sont 1 852 personnes qui ont tenté la périlleuse traversée, un chiffre huit fois supérieur à celui de l'année dernière pour la même période<sup>32</sup>.

Le nombre de migrants qui périssent pendant la traversée via la route de la Méditerranée centrale augmente aussi. On estime que 228 personnes ont déjà disparu ainsi cette année, soit un migrant sur 21 pour le mois de janvier, contre un sur 24 en décembre 2016 et un sur 41 pour toute l'année 2016. D'après les estimations de l'UNICEF, 40 enfants sont morts au cours du seul mois de janvier.

La route de la Méditerranée centrale donne lieu aujourd'hui à un gigantesque trafic organisé de personnes échappant à tout contrôle en l'absence de systèmes de migration alternatifs et sécurisés. Celui-ci tire profit des frontières poreuses où la corruption règne en maître, de l'immensité saharienne très peu surveillée et de l'absence d'État de droit due au conflit en Libye<sup>33</sup>.

Il est temps de mettre un terme à l'exploitation, aux exactions et à la mort qui frappent les femmes et les enfants sur ce chemin de la misère. Ils méritent tous d'être protégés contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements pendant leur voyage, et d'avoir la possibilité d'accéder à une vie meilleure, en toute sécurité et en toute légalité, sans avoir à remettre leur vie entre les mains de passeurs.

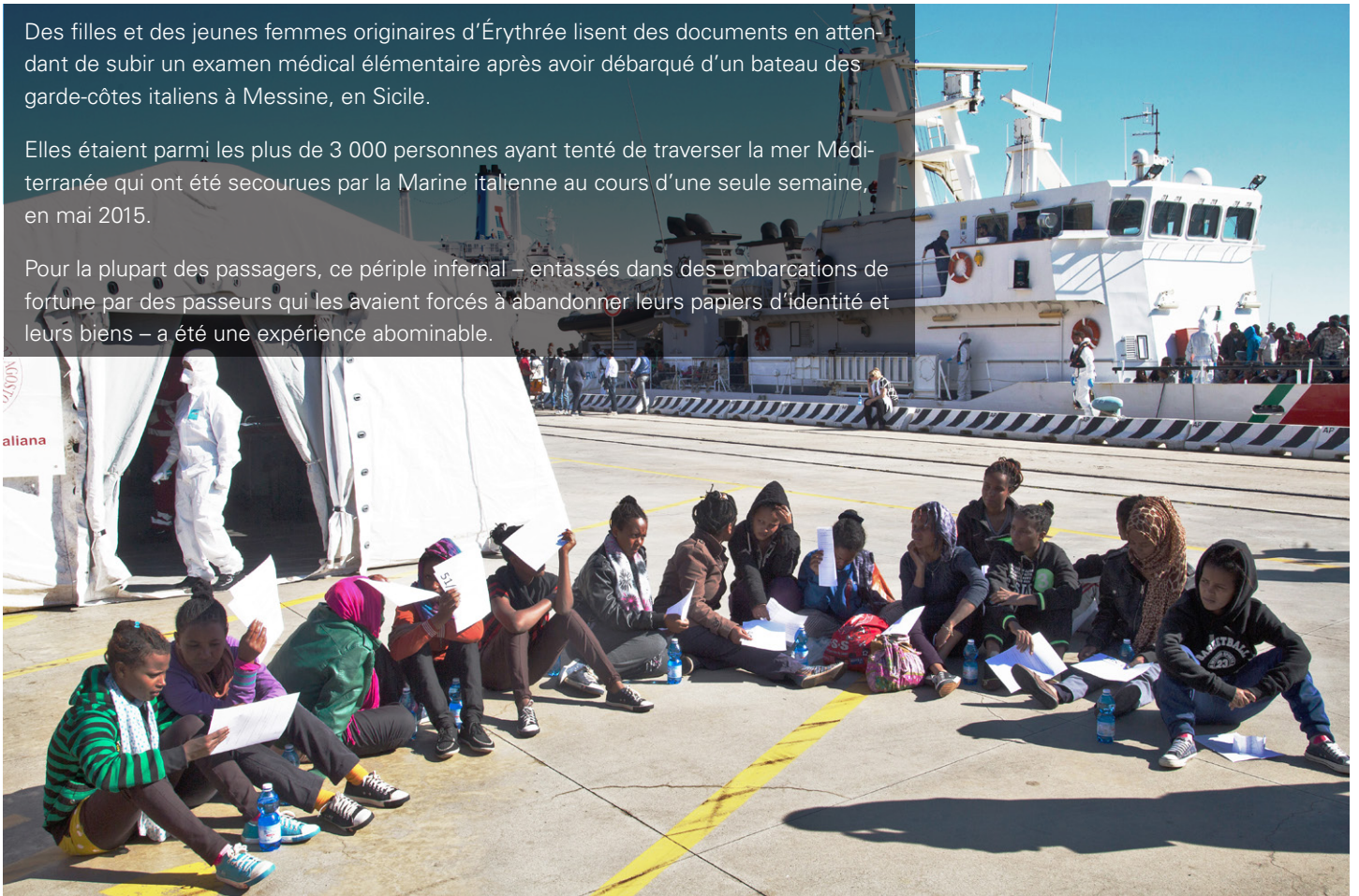
*« La route de la Méditerranée centrale est devenue une véritable entreprise du crime organisé pour laquelle les femmes et les enfants paient le prix fort, et dont les passeurs et les individus pratiquant la traite sont les grands gagnants. Voilà ce qui arrive lorsqu'on ne dispose pas d'alternatives sécurisées et légales. Il est grand temps que la communauté internationale s'attèle à résoudre ce problème dans sa globalité, notamment pour protéger les enfants pendant leur voyage. »*

Justin Forsyth, Directeur général adjoint de l'UNICEF

Des filles et des jeunes femmes originaires d'Érythrée lisent des documents en attendant de subir un examen médical élémentaire après avoir débarqué d'un bateau des garde-côtes italiens à Messine, en Sicile.

Elles étaient parmi les plus de 3 000 personnes ayant tenté de traverser la mer Méditerranée qui ont été secourues par la Marine italienne au cours d'une seule semaine, en mai 2015.

Pour la plupart des passagers, ce périple infernal – entassés dans des embarcations de fortune par des passeurs qui les avaient forcés à abandonner leurs papiers d'identité et leurs biens – a été une expérience abominable.



## Recommandations de politique pour la crise migratoire en Méditerranée centrale

L'ensemble des parties concernées, à savoir la Libye et les pays voisins, l'Union africaine, l'Union européenne et les organisations nationales et internationales doivent, avec l'appui de la communauté des donateurs, donner la priorité aux actions suivantes :

1. créer et soutenir une initiative régionale pour la route de la Méditerranée centrale qui soit axée sur les enfants en danger, non seulement pour leur garantir une protection complète et durable, mais aussi pour prévenir et combattre les violences, les mauvais traitements et l'exploitation. L'initiative devra contribuer à la mise en place de systèmes d'état civil fiables permettant d'enregistrer les naissances – et ainsi de prévenir et combattre la traite des personnes – ainsi que de services d'assistance aux victimes, de protection et de réadaptation, en particulier pour les enfants, et d'aide à la réinsertion après le retour ;
2. encourager le dialogue de haut niveau entre les États situés le long de la principale route empruntée par les enfants afin d'adopter une approche régionale visant à : (a) prévenir les mauvais traitements et protéger les enfants, (b) instaurer un processus permettant la mise en place de dispositifs transfrontaliers propices au regroupement familial quand cela est dans le meilleur intérêt de l'enfant, (c) développer des mécanismes de coopération transnationale entre les autorités chargées de la protection de l'enfance, y compris celles des pays de l'Union européenne, et enfin, (d) faciliter le suivi des familles et les processus d'évaluation de l'intérêt supérieur des enfants ;
3. offrir des voies de migration sécurisées et légales aux enfants fuyant les conflits armés, les persécutions et la violence, ou à la recherche d'une vie meilleure.

### En Libye :

1. Mettre un terme immédiat à la détention d'enfants à des fins de contrôle de l'immigration et mettre en place des solutions alternatives aux centres de détention pour les femmes et les enfants migrants ;
2. aider les autorités concernées à mettre en œuvre d'urgence des programmes de prévention et de lutte pour répondre aux risques spécifiques auxquels sont exposés les enfants migrants en Libye, notamment via des mesures de renforcement des capacités pour les fonctionnaires gouvernementaux et un appui aux organisations de la société civile et aux groupes de défense des droits de l'homme. Une fois en place, ces programmes contribueront à renforcer les prestations de services et la surveillance des droits de l'enfant, en particulier au sein des centres de détention, ainsi qu'à accroître les investissements dans les services de protection de l'enfance et d'instruction des dossiers ;
3. investir davantage dans le renforcement des services et systèmes nationaux de protection de l'enfance en Libye afin que ceux-ci s'adressent à tous les enfants, quel que soit leur statut juridique ;
4. dispenser une formation sur la Convention relative aux droits de l'enfant, le droit des droits de l'homme et les autres normes en matière de migration aux agents chargés des contrôles aux frontières, aux fonctionnaires de police et aux militaires travaillant dans des centres de détention, ainsi qu'aux autres fonctionnaires travaillant au contact des femmes et enfants migrants ;
5. accompagner le Gouvernement libyen dans la création d'un système national de contrôle et de profilage pour faire face au problème des enfants non accompagnés et séparés de leur famille, en sus du renforcement de capacités nationales dédiées à ces fins ;
6. continuer de réclamer l'accès aux centres de détention tenus par des milices ;
7. réunir davantage de données probantes sur la situation et les besoins urgents des femmes et enfants migrants en Libye en accordant une attention particulière à la situation des enfants non accompagnés et séparés de leur famille ;
8. lutter contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'égard des enfants migrants et réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne. L'ensemble des services sociaux doivent s'adresser à tous les enfants, quel que soit leur statut.

## Les six demandes d'action politique de l'UNICEF en faveur des enfants déracinés

- **Protéger les enfants réfugiés et migrants, en particulier les enfants non accompagnés, de l'exploitation et de la violence.** Adopter des mesures pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance, notamment par la formation de travailleurs sociaux et la collaboration avec des ONG et des groupes professionnels. Lutter contre la traite des êtres humains non seulement via une meilleure application de la loi mais aussi en offrant aux personnes la possibilité d'emprunter des voies de migration sécurisées et régulières, en fournissant un meilleur appui aux enfants migrants, via la désignation systématique de tuteurs qualifiés, un meilleur accès aux informations relatives à leur situation et à la gestion de leur cas, et l'accès à une aide juridique. Les gouvernements doivent également développer des orientations plus claires pour les personnes responsables de l'instruction des dossiers en ce qui concerne la détermination du statut de migrant des enfants, afin d'éviter que les enfants et les familles retournent à la persécution ou à des situations dangereuses ou menaçant leur survie, en laissant toujours le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant » guider les décisions juridiques.
- **Mettre fin à la détention des enfants migrants ou demandant le statut de réfugié en proposant des alternatives concrètes.** Proposer des alternatives concrètes à la détention lorsqu'il s'agit d'enfants (ou leur famille), en raison des effets délétères de la détention sur le développement de l'enfant. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux violences physiques et psychologiques. On peut citer comme exemples de ces alternatives : le retrait temporaire du passeport associé à des obligations de contrôle ; la désignation de garants ou dépositaires pouvant être des membres de la famille ou des intervenants au sein de la communauté ; le placement en famille d'accueil ou la mise en place d'un mode de vie autonome sous supervision pour les enfants non accompagnés et séparés de leur famille et l'enregistrement obligatoire auprès des autorités.
- **Ne pas séparer les familles – le meilleur moyen de protéger les enfants et de leur donner un statut.** Déterminer des orientations générales claires pour éviter que les enfants soient séparés de leurs parents lors des contrôles aux frontières ou lors des procédures juridiques relatives à la migration. Les États doivent accélérer les procédures et faciliter la réunification des enfants avec leur famille, y compris avec leur famille élargie dans les pays de destination. Les États doivent prendre toutes les mesures pour favoriser le regroupement familial. Les enfants nés de parents migrants ont besoin d'une identité juridique pour leur futur bien-être. Les gouvernements doivent garantir l'enregistrement des naissances et/ou fournir d'autres documents d'identité afin que les enfants puissent accéder aux services et ne soient pas apatrides.
- **Permettre à tous les enfants réfugiés et migrants de continuer à apprendre et leur donner accès aux services de santé et à d'autres services de qualité.** Un effort collectif renforcé est nécessaire de la part des gouvernements, des communautés et du secteur privé pour garantir une éducation, des services de santé, un logement, une alimentation, des services d'eau et d'assainissement et l'accès à un appui juridique et psychosocial à ces enfants. Le statut migratoire d'un enfant ne doit jamais constituer un obstacle à l'accès aux services essentiels.
- **Insister pour que des mesures soient prises afin de combattre les causes sous-jacentes des mouvements massifs de réfugiés et de migrants.** Lutter contre les causes profondes des conflits, de la violence et de l'extrême pauvreté dans les pays d'origine ainsi que contre celles de la discrimination persistante de certains groupes de population. Il s'agit notamment d'élargir l'accès à l'éducation et à la protection sociale, d'ouvrir les possibilités en matière de revenu familial et d'emploi des jeunes, et de favoriser une gouvernance plus responsable et transparente. Les gouvernements doivent encourager le dialogue communautaire et l'engagement en faveur d'une résolution pacifique des conflits, de la tolérance et d'une société plus inclusive, et prendre des mesures contre la violence des gangs.
- **Promouvoir des mesures de lutte contre la xénophobie, la discrimination et la marginalisation dans les pays de transit et de destination.** Des coalitions d'ONG, de communautés, du secteur privé, de groupes religieux et de responsables politiques doivent prendre la responsabilité d'influencer l'opinion publique pour éviter la montée de la xénophobie et des discriminations à l'égard des réfugiés.



# L'ACTION DE L'UNICEF

L'UNICEF répond aux besoins des enfants en migration, bloqués ou demandant l'asile en Europe. Depuis le début de son intervention, à la fin de 2015, l'UNICEF a permis à 182 500 enfants réfugiés et migrants de bénéficier d'un grand nombre de services. L'organisation et ses partenaires ont par ailleurs contribué à la formation et au renforcement des capacités de plus de mille travailleurs sociaux dans plusieurs pays de la région. Elle œuvre en outre à diffuser et à déployer à grande échelle son programme en faveur de la Méditerranée centrale afin d'apporter un soutien aux enfants réfugiés et migrants en Grèce et en Italie. Les équipes de l'UNICEF poursuivent sans relâche leurs activités de sensibilisation pour que les besoins des enfants puissent être pris en compte malgré la modification des itinéraires de migration et la vulnérabilité croissante des personnes migrantes face aux réseaux de trafic et de traite des individus. En Grèce et en Italie, l'UNICEF continue d'intensifier son soutien aux gouvernements pour que la réunification des familles soit davantage systématique et les enfants mieux protégés, en apportant un appui technique aux institutions nationales en matière d'accueil, d'hébergement, de protection, de prises en charge alternatives et de placement en famille d'accueil. L'organisation plaide dans toute l'Europe pour la mise en œuvre d'une action globale face à la crise qui sévit dans la région afin de trouver des solutions durables au-delà des mesures de court terme.

L'UNICEF agit également dans les pays d'origine des enfants migrants. L'année dernière, en plein cœur de la crise en République arabe syrienne, le Fonds a ainsi permis à 1,1 million d'enfants environ de recevoir une éducation formelle ou informelle. De même, plus d'un million d'enfants ont pu bénéficier d'une protection et d'un soutien psychosocial. Au Nigéria, d'où sont originaires de nombreux enfants présents sur la route de la Méditerranée centrale, l'UNICEF a pris en charge environ 160 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère, fourni des soins de santé d'urgence à 4,2 millions de personnes, permis à plus de 185 000 enfants de recevoir une aide psychosociale et à 107 000 d'entre eux environ d'accéder à l'éducation.

L'UNICEF prévoit, en coordination avec son équipe en Italie, de collecter davantage de données relatives à la situation des enfants non accompagnés et séparés de leur famille. Les conclusions tirées de leur analyse serviront à concevoir les futurs programmes soutenus par l'organisation, en particulier en ce qui concerne les solutions alternatives à la détention des enfants.

Parallèlement, l'UNICEF collabore avec 19 partenaires en Libye pour répondre aux besoins de protection et d'aide humanitaire des enfants les plus vulnérables présents dans le pays, et notamment des enfants migrants. En dépit des difficultés

persistantes en matière d'accès et de sécurité, 42 000 enfants ont néanmoins pu profiter d'un soutien psychosocial structuré et continu. Enfin, des activités de loisirs sont proposées au sein du centre de détention de Gharyan Al-Hamra à 277 enfants non accompagnés et séparés de leur famille.

À Benghazi et Sabha, les partenaires nationaux de l'UNICEF contribuent à ce que garçons et filles migrants puissent assister à des cours de rattrapage dans un cadre d'apprentissage sécurisé. Cet enseignement, prodigué en arabe, comprend également des cours de sensibilisation aux dangers des mines. À l'heure actuelle, environ 11 000 enfants en âge d'être scolarisés ont bénéficié de ces programmes soutenus par l'UNICEF.

Pour lutter contre les épidémies de gale dans les centres de détention pour migrants, l'UNICEF, en collaboration avec l'ONG International Medical Corps, a mis en place des activités de sensibilisation et d'information axées sur les bonnes pratiques d'hygiène. Cette action a pu être menée dans 13 centres de détention.

L'UNICEF poursuit ses actions de plaidoyer en faveur du respect des droits des femmes et des enfants migrants en Libye, notamment dans les localités avec lesquelles il a signé un mémorandum de coopération dans le cadre de sa campagne « Ensemble pour les enfants » lancée en avril 2015. Ainsi les municipalités sont-elles constamment encouragées au travers d'activités de plaidoyer à respecter les droits des personnes réfugiées et migrantes et à promouvoir les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier le principe de non-discrimination.

En Italie, en collaboration avec INTERSOS, des équipes conjointes de garde-côtes et de l'UNICEF composées d'éducatrices et de médiateurs culturels ont été chargées d'aider à identifier, à assister et à protéger les enfants non accompagnés et séparés de leur famille lors des opérations de sauvetage en mer et de leur arrivée dans les ports. L'UNICEF a par ailleurs contribué à la création d'espaces amis des enfants dans tous les bateaux de sauvetage des garde-côtes afin de fournir une assistance psychosociale immédiate aux enfants secourus en mer et de distribuer des trousseaux d'hygiène féminine aux femmes et aux jeunes filles. Depuis janvier 2017, 380 enfants non accompagnés et séparés de leur famille ont ainsi pu être identifiés et enregistrés sur les bateaux de sauvetage.

Par ailleurs, l'UNICEF renforce actuellement ses actions de soutien visant à l'amélioration des normes minimales au sein des centres d'accueil hébergeant des enfants non accompagnés et séparés de leur famille, notamment pour qu'ils puissent y

recevoir une aide psychosociale et juridique et une instruction et bénéficier d'activités favorisant l'inclusion sociale.

La Sicile et la Calabre, qui comptent le plus grand nombre d'enfants non accompagnés et séparés de leur famille, soit respectivement 41 % et 9 % du nombre total d'enfants accueillis, ont été classées comme régions prioritaires. Depuis le début des opérations, en août 2016, 690 enfants ont bénéficié d'activités de protection et d'éducation à Palerme. En intensifiant ses actions dans les autres provinces de Sicile et de Calabre, l'UNICEF vise à fournir un soutien direct à 2 000 enfants supplémentaires non accompagnés et séparés de leur famille. Dans les centres pilotes, 55 travailleurs sociaux ont pu, à ce jour, recevoir une formation et un accompagnement professionnel en cours d'emploi.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Palerme, l'UNICEF est en train de former un tout premier groupe de 100 agents de première ligne ayant pour mission d'en atteindre

1 000 de plus en Sicile, en Calabre et dans les autres régions par le biais de partenariats avec les universités locales. La formation, qui se concentre sur les adolescents et la diversité culturelle, vise à fournir les connaissances et compétences nécessaires pour la mise en œuvre de normes minimales.

En outre, l'organisation a développé des partenariats étroits avec des médiateurs, des municipalités, des juges et d'autres acteurs clés afin de renforcer les systèmes de protection de l'enfance via un réseau de 200 tuteurs bénévoles.

Enfin, des équipes mobiles sont en cours de création pour surveiller et recenser les enfants réfugiés et migrants en danger dans les zones urbaines et frontalières. Depuis le début de l'année 2017, 349 enfants non accompagnés et séparés de leur famille n'apparaissant plus sur aucun registre officiel ont ainsi été retrouvés par ces équipes mobiles et aiguillés vers les services compétents.

## MÉTHODOLOGIE

Cette étude repose sur 122 entretiens avec des migrants en Libye. Certains ont été menés avec des femmes et des enfants interrogés en dehors de centres de détention en zones urbaines et rurales, et d'autres avec des femmes au sein de centres de détention gérés par les services de lutte contre les migrations illégales du Ministère libyen de l'intérieur. Les participants étaient originaires d'une douzaine de pays répartis entre le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. À ces entretiens, réalisés par l'IOCEA entre octobre 2015 et mai 2016, viennent s'ajouter ceux conduits par un chercheur de l'université Tufts auprès d'informateurs clés en septembre 2016 à Tunis, Tunisie.

Les données ont principalement été collectées par l'IOCEA dans le nord-ouest de la Libye. La situation politique et sécuritaire très complexe n'a pas permis à l'équipe de recherche de réaliser des entretiens dans l'est et le sud du pays, ou dans des centres de détention tenus par des milices. Aussi est-il urgent de déployer tous les efforts nécessaires qui permettront de couvrir ces zones difficiles d'accès lors des futures enquêtes.

En Libye, l'IOCEA a également réalisé 12 entretiens avec des informateurs clés, notamment des maires, des agents de santé, des responsables de centre de détention ainsi que des représentants du Ministère de l'intérieur et de la Marine libyenne. À Tunis, le chercheur de l'université Tufts a également interrogé des responsables de plusieurs organisations humanitaires qui soutiennent des programmes en place en Libye, notamment le Conseil

danois pour les réfugiés, l'International Medical Corps, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Les données recueillies dans le cadre des entretiens ont été analysées en premier lieu par l'équipe de recherche en Libye, puis par le chercheur de l'université Tufts qui a aidé à finaliser l'analyse. L'équipe de recherche a également effectué l'étude des documents existants concernant les migrations à travers la Libye, laquelle fait partie intégrante de l'enquête. Cette enquête a été rédigée par l'IOCEA et l'université Tufts en septembre et octobre 2016, puis validée par les participants lors d'un atelier organisé à Tunis, le 22 novembre 2016.

Il est important de souligner que l'étude qualitative commandée par l'UNICEF et réalisée par l'IOCEA n'a pas été conçue pour dégager des tendances générales. Comme indiqué précédemment, les conclusions se fondent sur des entretiens avec un échantillon réduit de femmes et d'enfants dans des zones situées dans le nord-ouest de la Libye, lequel ne saurait être représentatif de toute la population de femmes et d'enfants migrants. Cette étude a vocation à apporter un éclairage nouveau sur ce groupe spécifique de migrants en transit, notamment sur leur expérience en détention. Les chercheurs ont pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes interrogées et la confidentialité des informations partagées.



Lovette, 16 ans, originaire du Nigéria, à Rainbow, un centre pour les filles non accompagnées géré par le gouvernement à Palerme, en Sicile. Rainbow fournit un hébergement, de la nourriture, une éducation et une aide juridique aux demandeurs d'asile non accompagnés.

Sur les 150 000 migrants et réfugiés arrivés en Italie en 2015, la majorité fuyait des pays africains, notamment l'Érythrée, le Nigéria et le Soudan.



© UNICEF/UN019997/GILBERTSON W/PHOTO

## Notes de fin

1. Organisation internationale pour les migrations, *DTM Libye – Rapport de la Ronde 6*, OIM, Genève, septembre 2016, p. 16 (en anglais).
2. Ibid, p. 20.
3. Organisation internationale pour les migrations, page consacrée à la Libye disponible à l'adresse suivante (en anglais) : [www.iom.int/countries/libya](http://www.iom.int/countries/libya)
4. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Refugee and Migrant Crisis Europe » dans *Humanitarian Situation Report*, UNICEF, New York, n° 19, janvier 2017, p. 2.
5. Ibid, p. 2.
6. En 2016, 181 436 migrants sont arrivés en Italie par la mer. Parmi eux, 28 223 étaient des enfants (soit 16 %). Au cours de la même période, 4 579 migrants sont morts ou ont disparu sur la route de la Méditerranée centrale. Le calcul des enfants victimes est fondé sur le nombre mensuel d'arrivées par la mer et de décès.
7. Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), *Profiting from Misery – How smugglers bring people to Europe*, disponible à l'adresse suivante : <http://frontex.europa.eu/feature-stories/profitting-from-misery-how-smugglers-bring-people-to-europe-tQtYUH>
8. Organisation internationale pour les migrations, *Mixed Migration Flows in the Mediterranean and Beyond*, disponible à l'adresse suivante : [http://migration.iom.int/docs/2016\\_Flows\\_to\\_Europe\\_Overview.pdf](http://migration.iom.int/docs/2016_Flows_to_Europe_Overview.pdf)
9. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Refugee and Migrant Crisis Europe » dans *Humanitarian Situation Report*, UNICEF, New York, n° 19, janvier 2017, p. 3.
10. Organisation internationale pour les migrations, *Missing Migrant Project*, disponible à l'adresse suivante : <https://missingmigrants.iom.int/mediterranean>
11. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Refugee and Migrant Crisis Europe » dans *Humanitarian Situation Report*, UNICEF, New York, n° 19, janvier 2017, p. 2.
12. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Migrants in Libya: Insights into the experience of women and children in transit », projet de note d'information, UNICEF, New York, février 2017.
13. Kubai, Anne, « Trafficking of Ethiopian women to Europe – Making choices, taking risks, and implications », dans *African and Black Diaspora: An International Journal*, vol. 9, n° 2, 2015, pp. 166-183 ; et Gerard, Alison, et Sharon Pickering, « Gender, Securitization and Transit: Refugee Women and the Journey to the EU », dans *Journal of Refugee Studies*, vol. 27, n° 3, 2013, pp. 338-359.
14. Organisation internationale pour les migrations, entretien avec des informateurs clés sur les femmes et les enfants migrants en Libye conduit à Tunis, Tunisie, par l'université Tufts et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), OIM, Libye, 26 septembre 2016 et entretien avec des informateurs clés sur les femmes et les enfants migrants en Libye conduit à Tunis, Tunisie, par l'université Tufts, 27 septembre 2016.
15. Ibid.
16. Organisation internationale pour les migrations, page consacrée à la Libye disponible à l'adresse suivante (en anglais) : [www.iom.int/countries/libya](http://www.iom.int/countries/libya)
17. En 2015, Save the Children estimait que 700 enfants migrants étaient en détention (référence : Save the Children, *Save the Children Egypt-Libya-Tunisia Assessment Report*, 22 juin 2015). D'autres sources estiment qu'il y a au moins 20 enfants dans chaque centre de rétention (Informateur clé cité par Save the Children dans son rapport).
18. Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, *Libya Detention Centres: Detention Centres in which UNHCR and Partners are carrying out activities*, HCR, Libye, 15 janvier 2017.
19. Mission d'appui des Nations Unies en Libye / Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Detained and dehumanized – Report on human rights abuses against migrants in Libya*, 13 décembre 2016, disponible à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/DetainedAndDehumanised\\_en.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/DetainedAndDehumanised_en.pdf)
20. Mission d'appui des Nations Unies en Libye, *The situation of migrants in transit through Libya en route to Europe*, Note d'information, mai 2015 ; Save the Children, *Save the Children Egypt-Libya-Tunisia Assessment*, juin 2015.
21. Entretien avec des informateurs clés sur les femmes et les enfants migrants en Libye conduit à Tunis, Tunisie, par l'université Tufts.
22. Mission d'appui des Nations Unies en Libye / Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Detained and dehumanized – Report on human rights abuses against migrants in Libya*, 13 décembre 2016, disponible à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/DetainedAndDehumanised\\_en.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/DetainedAndDehumanised_en.pdf)
23. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Detained and dehumanized – Report on human rights abuses against migrants in Libya*, 13 décembre 2016, disponible à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/DetainedAndDehumanised\\_en.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/DetainedAndDehumanised_en.pdf)
24. Ibid.
25. Mission d'appui des Nations Unies en Libye, entretien avec des informateurs clés sur les femmes et les enfants migrants en Libye conduit à Tunis, Tunisie, par l'université Tufts et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), 27 septembre 2016.
26. Groupe de coordination interinstitutions sur la traite des personnes, *What is the difference between trafficking in persons and smuggling of migrants?*, ICAT, n° 1, octobre 2016, disponible à l'adresse suivante : <http://icat.network/sites/default/files/publications/documents/UNODC-IB-01-draft4.pdf>
27. Save the Children, *Young Invisible and Enslaved: The child victims at the heart of trafficking and exploitation in Italy*, Save the Children Italia Onlus, Rome, novembre 2016, p. 9.
28. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Global Report on Trafficking in Persons 2014*, ONUDC, Vienne, 2014, p. 56.
29. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Global Report on Trafficking in Persons 2014*, ONUDC, Vienne, 2014, p. 1.
30. Organisation internationale pour les migrations, *Mixed Migration Flows in the Mediterranean and Beyond – Analysis: Flow monitoring surveys – The human trafficking and other exploitative practices prevalence indication survey*, Genève, septembre - novembre 2016, p. 4.
31. Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, « Refugees/Migrants Response – Mediterranean », dans *UNHCR Weekly Update*, semaine du 23 au 29 janvier, disponible à l'adresse suivante : <http://bit.ly/2kfPPKC>
32. Organisation internationale pour les migrations, *Missing Migrant Project*, disponible à l'adresse suivante : <https://missingmigrants.iom.int/mediterranean>
33. Rapport conjoint d'Europol et INTERPOL sur les réseaux de passeurs de migrants, Résumé analytique, 2016, p. 4, disponible à l'adresse suivante : [www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/ep-ip\\_report\\_executive\\_summary.pdf](http://www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/ep-ip_report_executive_summary.pdf)

# Un périple meurtrier pour les enfants

Sur la route de la Méditerranée centrale

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Christopher Tidey  
ctidey@unicef.org  
+1 917 340 3017

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Février 2017

SOS Enfants est une série d'exposés présentant les principaux obstacles auxquels se heurtent les enfants d'une région du monde à un moment de crise. Le présent numéro porte sur les enfants migrants et réfugiés qui subissent régulièrement des violences sexuelles, des mauvais traitements, l'exploitation et la détention le long de la route de la Méditerranée centrale, de l'Afrique du Nord à l'Italie. Un solide système de voies d'accès sécurisées et légales est essentiel pour garantir la sécurité des enfants en déplacement.



pour chaque enfant